

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 26 Avril 2019**

Lieu de réunion : Mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2019

Date de publication 29 Avril 2019

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH - (Adjoints) – Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT -Messieurs Matthieu GUYON - Jacky MARCHAND - Laurent DELAFAYE - Jean-Louis BOURRIAUX- Philippe RAYNAUD - (Conseillers municipaux)

Absents et Excusés : Alexandra BOUGE - Serge MORILLON
Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 18 heures

Ordre du jour

- Présentation du projet Eolien par la Société ABOWIND.
- Travaux Centre Bourg Activ 3
- Demande exonération TFNB
- Modifications Statuts Communauté de communes du Civraisien en Poitou
- Pylône BOUYGES SFR
- Achat place columbarium
- Retours commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mars 2019.

Aucune objection n'étant soulevée, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès-Verbal.

Présentation du projet Eolien par la Société ABOWIND.

Les représentants de la société ABOWIND sont venus présenter un projet d'extension du parc éolien qui est actuellement en service sur la Commune de Brion. Ils précisent que la Commune de Saint Secondin pourrait accueillir 1 voire 2 éoliennes.

Le Conseil a pris acte de la présentation et attend de voir l'évolution du projet.

Travaux Centre Bourg Activ 3

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion en date du 25 Mars 2019 concernant l'Aménagement du Centre Bourg et Villages 2019.

Il précise qu'une erreur matérielle s'est glissée au niveau du plan de financement (recettes du département qui devraient être de 5 300 € et non 4 800 € comme indiqué).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Annule la délibération citée en référence.**
- **Décide de la réalisation de l'opération Centre Bourg et Villages 2019**
- **Accepte le plan de financement suivant :**

Dépenses		Recettes	
SIGNAUX GIROD	2 075.68	DEPARTEMENT	5 300.00
Devis SIBS	7 477.00		
TOTAL HT	9 552.68	FONDS PROPRES	4 667.82
TVA	415.14		
TOTAL TTC	9 967.82	TOTAL TTC	9 967.82

- **S'engage à inscrire au Budget primitif 2019, les sommes restant à la charge de la Commune.**

Demande exonération TFNB

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties déposée par Madame RAMBAULT Véronique qui exploite des terres sur la Commune de Saint Secondin au motif que ces terres seraient cultivées en Bio.

Le Maire précise qu'il a pris des renseignements auprès de la Chambre d'Agriculture et du Centre des Impôts pour connaître les conséquences d'une telle décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu du contexte actuel qui voit les finances communales devenir très préoccupantes, considère qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette demande par 10 voix contre et 2 absentions.

Modifications Statuts Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a adopté en sa séance du 19 Février 2019, un projet de modification de ses statuts modifiant ses compétences.

Les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet annexé à la présente délibération ;**
- **De solliciter l'arrêté de Madame la Préfète autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.**

Pylône BOUYGUES SFR

Le Maire rappelle au Conseil qu'une convention d'occupation privative du domaine public lie la commune avec la société CELLNEX France SAS sur le site « le Grand Pré » pour permettre l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels appartenant à des opérateurs, clients de CELLNEX France.

Il précise qu'il a reçu une demande de rachat de bail et d'acquisition du foncier correspondant, par une société TELIUM qui serait spécialisée dans le rachat d'infrastructures de téléphonie mobile.

D'autre part, le Maire indique au Conseil qu'il a été démarché par un représentant de la société PATRIM'ACT pour le compte de la société VALOCÏME qui souhaiterait obtenir la signature

d'une convention lui permettant de réserver en fin de bail le site aujourd'hui occupé par CELLENEX France.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, refuse de vendre ou de s'engager dans une nouvelle démarche de location du terrain, une convention étant en cours avec CELLENEX jusqu'en 2030. Les 2 demandes seront malgré tout transmises au pôle Juridique pour avis.

Retours commissions :

NEANT

Questions diverses

Concession Cimetière

Le Maire fait part au Conseil d'une demande d'achat d'une concession au columbarium. Il précise que cette personne n'habite plus la Commune depuis longtemps, mais qu'elle a vécu à Saint Secondin et que des membres de sa famille sont au cimetière de Saint Secondin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à faire le nécessaire pour cette vente d'une concession cinquantenaire.

Logo Région Nouvelle Aquitaine :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine qui souhaiterait installer des panneaux Région aux entrées principales de la Commune, soulignant ainsi le fait que la Commune a reçu des participations de la Région pour des aides directes financières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer Mr MARCHAND Fabrice comme interlocuteur communal pour la mise en place et le suivi du dossier.

Tables Boulangerie :

Mr KNOBLOCH fait part au Conseil de la demande de Mme POIRIER concernant l'installation de quelques tables aux abords de la boulangerie pour permettre aux clients de prendre un café à l'extérieur du magasin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré propose un emplacement le long de l'Eglise. Il charge Pascal KNOBLOCH d'étudier la mise en place de ce projet.

La Participation citoyenne :

Le Maire indique au Conseil qu'une date a été retenue avec les services de la Gendarmerie pour la réunion sur la participation citoyenne le vendredi 14 Juin à 19 heures à la Salle des Fêtes. Une communication sera faite auprès de tous les habitants.

La Randonnée Gencéenne.

Elle aura lieu le dimanche 2 Juin 2019.

Responsables de l'organisation : Véronique MOTHET, Maryvonne CHARTIER, Jean SAUMUR, Philippe RAYNAUD.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.